



Contrat épargne temps

Par **Noune h**, le **03/05/2019** à **20:47**

Je suis fonctionnaire et j'ai demandé une disponibilité pour convenances personnelles la fg ne veut pas sue je prenne les jours sur j'ai cumulé sur mon compte épargne temps. As t-elle droit?

Par **Visiteur**, le **04/05/2019** à **08:55**

Bonjour

Votre responsable peut en général refuser une demande de congés aux dates souhaitées si cela perturbe le service . Sachez néanmoins et pour exemple que dans la fonction publique territoriale, tout refus opposé à une demande de congés du CET doit être motivé. L'agent peut faire un recours auprès de l'employeur qui se prononce après consultation de la CAP.

Merci de nous dire ce que précise le règlement de fonctionnement du CET chez vous .

Par **P.M.**, le **04/05/2019** à **11:34**

Bonjour tout d'abord,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...